

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2021/2022

1. STATUTS ET BENEVOLAT

- ▶ Le CBC 63 est une association régie par la Loi de 1901 dont les statuts ont été déposés en Préfecture et sont consultables sur le site du club (CBC63.fr). Le présent Règlement Intérieur complète les statuts de l'association pour son fonctionnement, il s'applique à tous les membres de l'association sans exception aucune.
- ▶ Le règlement intérieur est à disposition des licenciés pour consultation en affichage libre sur le panneau d'affichage aux entrainements ou sur le site du club. Tous les membres du club sont habilités à le faire respecter.
- ▶ Le club est basé sur une valeur forte : le BENEVOLAT.
Tous les dirigeants sont bénévoles et sont à disposition des licenciés afin de satisfaire les demandes, sollicitations et attentes diverses.
- ▶ En contrepartie, il est demandé aux membres et aux parents de jeunes de considérer les actions des dirigeants comme celles de bénévoles qui mettent leur temps libre à disposition pour permettre de profiter au mieux, et dans une atmosphère de convivialité et de sportivité, de l'ensemble des moyens et installations mis à la disposition du Club.
- ▶ Chacun à sa manière peut apporter au CBC 63 et s'impliquer dans les tâches courantes afin de garantir le bon fonctionnement du club (assemblée générale, organisation de tournois et manifestations, informations diverses, commissions...).

2. ADHESION

- ▶ Toute demande d'adhésion vaut l'acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et vaut obligation de respecter tous les principes inscrits dans ces documents.
- ▶ L'adhésion au club s'entend pour une saison, du 1er Septembre de l'année en cours au 31 Août de l'année suivante, elle comprend la licence de la FFBAD ainsi que l'Assurance Fédérale et n'est effective qu'après l'inscription et le règlement de la cotisation.
Le règlement de la cotisation pourra se faire lors de votre inscription par chèque, espèce, chèques vacances auprès des dirigeants du club avec également la possibilité de payer en 3 fois.

- ▶ L'accès aux créneaux ne sera valide qu'après inscription du joueur par les membres du Bureau auprès de la Fédération.
- ▶ Toute cotisation réglée au CBC 63 ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée.
- ▶ Tarifs pour la saison 2021/2022 :
 - Adultes : Renouvellement 115 €, nouvelle licence 125 €
 - Jeunes : Renouvellement 115 €, nouvelle licence 125 €
 - Jeunes moins de 8 ans : Renouvellement 80 €, nouvelle licence 90 €
 - Etudiants et demandeurs d'emploi : Renouvellement 105 €, nouvelle licence 115 €
 - Eveil : 60 €
 - Moins 15% à partir de 3 personnes du même foyer
 - 25 € supplémentaires pour les adultes participants aux entraînements encadrés
- ▶ Les joueurs licenciés au sein d'un autre club affilié à la FFBAD devront s'acquitter d'une cotisation de 70€ correspondant à la part du club de la cotisation annuelle (Double licence)

3. PERIODE D'ESSAI

- ▶ Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation du responsable de créneau présent pendant la séance. 2 séances gratuites sont accordées. Pour des raisons d'assurance, il est obligatoire de s'inscrire sur le site du club (CBC63.fr) dans le menu "essai".
Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, la personne intéressée devra s'inscrire et s'acquitter de la cotisation.

4. ASSURANCE

- ▶ La responsabilité du club est dérogée dans le cas d'un accident résultant de l'inobservation du Règlement Intérieur. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte (un carton d'objets perdus est accessible dans le local du club).
Il est de la responsabilité de chaque adhérent de s'assurer que le badminton n'entre pas dans les exclusions de garantie de son contrat d'assurance personnel.

5. JOUEURS EXTERIEURS ET INVITATIONS

- ▶ Le Club permet à des joueurs licenciés dans d'autres club de bénéficier des créneaux de l'association dans le respect de l'esprit du club sous couvert de la "double licence".
- ▶ Chacun des membres du club à la possibilité d'inviter exceptionnellement une personne déjà licenciée dans un autre club lors des séances de Jeu Libre si l'affluence le permet. Pour ce faire, il doit au préalable obtenir avant la séance l'accord explicite des membres du Bureau directeur. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer.

6. EQUIPEMENT

- ▶ Chaque membre se doit d'être muni d'un équipement adapté à la pratique du badminton :
 - Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle (pas de chaussure à semelle noire de type « streetwear »), qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase et conformité avec le règlement intérieur de la salle).
 - Possibilité de prêt de raquettes lors des créneaux de jeu et séances d'essai.
 - Les volants sont à la charge des joueurs (des boîtes de volants plumes sont proposées à la vente à tarifs négociés par l'intermédiaire des membres du bureau lors des créneaux de jeu).

7. GESTION DE SALLE ET HORAIRES

- ▶ Le Complexe sportif le Caméléon est mis à notre disposition par la Mairie de Pont du Château qui est régie par une « Convention de mise à disposition des installations sportives » qui fixe des obligations à l'association et à ses membres. Ces obligations sont incluses dans le présent document et devront être respectées par tout membre du Club. Un Règlement Intérieur de la salle est affiché dans celle-ci, chacun doit s'y tenir scrupuleusement. Dans tous les cas, les salles doivent être restituées dans leur état initial. Toute anomalie devra être signalée aux responsables du club qui transmettront à la mairie.
- ▶ Le club est ouvert au badminton loisir comme aux compétiteurs
 - > **Créneaux jeu libre adultes :**
 - Lundi 20h/22h30 sur 5 terrains
 - Mardi 20h/22h30 sur 9 terrains
 - Mercredi 19h00/21h sur 3 terrains, 21h/22h30 sur 9 terrains
 - Jeudi 20h/22h30 sur 9 terrains
 - Samedi 8h30/12h sur 5 terrains
- ▶ Les créneaux horaires doivent être scrupuleusement respectés. Les terrains doivent être totalement libérés à 22h30 maximum (fin de jeu, poteaux et filets rangés...). Tout joueur souhaitant prendre une douche après une séance doit s'arrêter un quart d'heure avant la fin du créneau.
- ▶ Vous êtes priés de respecter la propreté des locaux (salle, entrée, buvette, vestiaires...) et le matériel mis à votre disposition.
- ▶ Si vous êtes parmi les premiers à jouer, merci d'installer les terrains en prenant soin du matériel, et en installant les poteaux et filets comme indiqué sur le panneau d'affichage.
- ▶ Si vous êtes parmi les derniers à jouer, merci de ranger correctement les poteaux, les filets dans le local du club. Une poubelle est mise à votre disposition dans le gymnase pour les volants usagés, tubes cartonnés, bouteilles, canettes, papiers, etc...
- ▶ En cas d'affluence, il faut assurer une rotation raisonnable (≈1set) sur les terrains, favoriser les doubles et intégrer dans le jeu les joueurs qui n'ont pas de partenaire, particulièrement les nouveaux et les débutants.

- ▶ Afin que le débutant puisse parfaire son jeu et que le joueur expérimenté puisse partager son savoir acquis à l'entraînement, il est recommandé à tous (Initiation, Loisir et Compétiteur) de mixer les niveaux durant ces créneaux autant que faire se peut.
- ▶ Afin de favoriser la mixité, à la fin de chaque match, même si peu d'affluence, les joueurs quittent le terrain et attendent la fin d'un autre match pour mixer les équipes.
- ▶ Les jeunes joueurs ne sont autorisés sur les créneau de jeu libre adultes qu'à partir de la catégorie Minimé 2 sous la responsabilité d'un adulte les accompagnant.

8. ECOLE DE BAD/ ACCUEIL DE MINEURS

- ▶ Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau les aura pris sous sa responsabilité dans la salle de sport.

Les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur du gymnase.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs dans la salle en début de séance.

De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Les parents doivent obligatoirement récupérer leurs enfants jusqu'à l'intérieur du gymnase.

Si l'enfant n'est pas récupéré dans le ¼ d'heure qui suit la fin de la séance d'entraînement sans que le responsable du créneau n'en soit averti, l'enfant sera accompagné à la gendarmerie.

Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

Si cela n'est pas respecté, le conseil d'administration statuera sur les éventuelles sanctions à prendre (avertissement oral, exclusion temporaire ou définitive).

- ▶ Un numéro d'appel en cas d'urgence sera demandé aux parents (merci de nous informer lors d'un changement de numéro).
- ▶ Le nombre de place étant limité pour les entraînements encadrés jeunes, le club s'accorde le droit d'effectuer une sélection au préalable pour les nouveaux arrivants. 3 séances d'essais dont 1 en présence des parents et 2 sans la présence des parents permettront d'évaluer le comportement, les capacités d'intégration ainsi que les capacités motrices des enfants.

9. ENTRAÎNEMENTS (JEUNES ET ADULTES)

- ▶ Les entraînements sont assurés par des entraîneurs diplômés ou brevetés d'Etat et/ou des joueurs bénévoles ayant des formations fédérales ou ayant une pratique expérimentée du badminton.
- ▶ Les volants sont fournis par le club pour les entraînements.
- ▶ Un joueur inscrit aux entraînements encadrés s'engage à les suivre de manière assidue.
- ▶ Pour le bon déroulement des entraînements, la ponctualité, par respect des entraîneurs et des autres joueurs, est de mise. Un avertissement verbal pourra être donné par l'entraîneur. En cas de récidive non justifiée, une exclusion du groupe peut être envisagée par le Bureau.

- ▶ Sauf exception, les créneaux d'entraînement se composent toujours d'un échauffement général (mise en train), d'un échauffement spécifique (travail des appuis, déplacements, musculation), d'exercices techniques et tactiques sur le terrain et de matchs.
- ▶ Durant la séance, les consignes doivent être écoutées attentivement dans le plus grand silence afin d'être comprises par tous.
- ▶ **Créneaux entrainements :**
 Lundi 18h/20h (Benjamins, Minimes, Cadets)
 Lundi 20h/22h (Adultes compétiteurs sur sélection max 18 personnes)
 Mercredi 16h/19h (Poussins-Benjamins 16h/17h30, Minimes-Cadets 17h30/19h)
 Mercredi 19h30/21h (Adultes intermédiaires)
 Samedi 9h/12h15 (Eveil 9h/9h45, minibad 9h45/11h, poussins 11h/12h15)
 Jeu libre adultes encadrés jour aléatoire

10. COMPETITIONS

- ▶ Les licenciés du CBC participants à des compétitions individuelles (*tournois*) ou collectives (*interclubs*) doivent porter prioritairement le maillot du club ou à défaut une tenue homologuée (short au-dessus du genou, tee-shirt sans logo/publicité, baskets de salle).
- ▶ Les licenciés doivent respecter les arbitres, adversaires, partenaires, organisateurs et spectateurs.
- ▶ En validant sa participation aux Interclubs, le licencié s'engage pour les rencontres à domicile et à l'extérieur.
- ▶ Les dates de tournois et modalités d'inscriptions vous seront communiquées sur les panneaux d'affichage et sur le site du club dans le menu "tournois".
Toute absence non justifiée à une compétition entraîne une suspension et une amende, qui devra être réglée par le joueur concerné.

▶ Participation club/Licenciés :

JEUNES		
	A LA CHARGE DU CLUB	A LA CHARGE DE LICENCIÉ
Inscriptions tableaux	Top Elite / TRJ / TIJ / Départementaux / Régionaux / France	Tournois privés
Volants	TDJ / Départementaux / Interclub	Top Elite / TRJ / TIJ / Régionaux
Hébergement/Déplacement	Régionaux / TIJ / France	TRJ / Tournois privés
Stage		Stage comité / stage ligue / Entrainement extérieur proposé par le comité

ADULTES		
	A LA CHARGE DU CLUB	A LA CHARGE DE LICENCIÉ
Inscriptions tableaux	4 tournois privés décidés en AG / Départementaux / Régionaux / France	Les autres tournois privés
Volants	Interclub	Tournoi privés / Départementaux / Régionaux / France
Hébergement/Déplacement		Tous
Stage		Tous

11. COMPORTEMENT SPORTIF

- ▶ Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport et son adversaire.
- ▶ Tout licencié ou parent de jeune présentant un mauvais esprit et/ou mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du badminton tant à l'entraînement, en jeu libre qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du Bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

12. COMMUNICATION/DROIT A L'IMAGE

- ▶ Le club utilise différents moyens pour communiquer avec les licenciés : Site internet, Réseaux sociaux (Facebook/Instagram), SMS, Mails, Panneaux d'affichage, Articles dans le journal.
Vous pouvez signaler aux membres du Bureau si vous ne souhaitez pas apparaître dans nos listes de diffusions de mails et/ou SMS
- ▶ L'adhérent adulte et/ou le représentant légal du mineur autorise tacitement la diffusion de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton.
En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au Président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris en compte dans les meilleurs délais.

13. VACANCES SCOLAIRES

- ▶ Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement de l'école de badminton sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, les créneaux de jeu libre continuent sauf si le comité directeur indique une indisponibilité de la salle.

14. MANQUEMENTS ET SANCTIONS

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du Conseil d'administration.

Fait à Pont du Château, le 10 juillet 2021

Le Président : Kévin Charbonnel



CBC 63
Club Badminton Castelpontin
mail : badminton@cbc63.fr
site : www.cbc63.fr
SIREN 442 339 453 - APE 9312Z

La trésorière : Christelle Cochard



La secrétaire : Emmanuelle Bresson

